



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>102821</b>	De <b>M. Martial Saddier</b> ( Les Républicains - Haute-Savoie )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Environnement, énergie et mer		<b>Ministère attributaire</b> > Transition écologique et solidaire
<b>Rubrique</b> > énergie et carburants	<b>Tête d'analyse</b> > gaz	<b>Analyse</b> > tarifs. évolution.
Question publiée au JO le : <b>21/02/2017</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Martial Saddier attire l'attention de Mme la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat sur le différentiel de prix du gaz entre le Nord et les plateformes chimiques. En effet, dans la zone Sud, des prix parfois supérieurs de 12 euros à 20 euros aux prix de la zone Nord sont constatés. Cette différence résulterait des caractéristiques d'approvisionnement différentes. L'approvisionnement de la zone Sud dépend essentiellement des importations de gaz naturel liquéfié (GNL) influencées par les importations de GNL de l'Asie. La zone Nord est approvisionnée par des ressources provenant essentiellement de Norvège, des Pays-Bas et de la Russie, ce qui a pour conséquence des prix du gaz moins élevés qu'au Sud. Dans un secteur de plus en plus compétitif, les industriels se retrouvent fragilisés en raison de prix du gaz élevés dans un contexte économique déjà tendu et ils proposent donc que les zones de marché Nord et Sud en France puissent fusionner. Il souhaite donc connaître la position du Gouvernement sur ce dossier.